



Distr. limitée  
27 janvier 2022

Français  
Original : anglais



**Assemblée des Nations Unies  
pour l'environnement du  
Programme des Nations Unies  
pour l'environnement**

Assemblée des Nations Unies pour l'environnement  
du Programme des Nations Unies pour l'environnement  
Cinquième session

Nairobi (hybride), 22–26 février 2021 et 28 février–2 mars 2022\*

**Projet de résolution sur la gestion durable de l'azote\*\***

**Présenté par le Sri Lanka**

Personne à contacter : [sec@env.gov.lk](mailto:sec@env.gov.lk), [envdirectorir@gmail.com](mailto:envdirectorir@gmail.com)

*L'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement,*

*Notant* avec inquiétude que l'utilisation de l'azote à l'échelle de l'économie mondiale<sup>1</sup> est actuellement inefficace et qu'une proportion extrêmement importante d'azote réactif anthropique se perd dans l'environnement,

*Réaffirmant* la résolution 70/1 de l'Assemblée générale des Nations Unies, en date du 25 septembre 2015, par laquelle l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté le Programme de développement durable à l'horizon 2030, et rappelant les objectifs de développement durable et toutes les cibles correspondantes,

*Rappelant* la résolution 4/14 de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, datée du 15 mars 2019, et réaffirmant l'importance de l'élimination à long terme des multiples menaces posées par la pollution par l'azote résultant de l'azote réactif anthropique, assortie d'effets néfastes sur les environnements terrestres, marins et d'eau douce, la biodiversité, la santé humaine, la qualité de l'air et les émissions de gaz à effet de serre,

*Saluant* les efforts déployés par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et l'Initiative internationale pour l'azote (INI) dans le cadre de la mise en place du Système international de gestion de l'azote (INMS), dont le but est de relier la science et les politiques portant sur la gestion durable de l'azote, notamment les contributions du Partenariat mondial pour la gestion des nutriments (GPNM), du Programme de coopération dans le domaine de l'environnement pour l'Asie du Sud (SACEP) et du GCRF-SANH (Fonds de recherche sur les défis mondiaux-Plateforme de l'Asie du Sud sur l'azote) établi avec le soutien du GCRF de l'UKRI (Recherche et Innovation, Royaume-Uni),

\* Conformément aux décisions prises lors de la réunion du Bureau de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement tenue le 8 octobre 2020 et lors de la réunion conjointe des Bureaux de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement et du Comité des représentants permanents tenue le 1<sup>er</sup> décembre 2020, la cinquième session de l'Assemblée pour l'environnement a été ajournée le 23 février 2021 et devrait reprendre en présentiel en février 2022.

\*\* La version anglaise du présent document n'a pas été revue par les services d'édition.

<sup>1</sup> M. A. Sutton *et al.*, Our Nutrient World: The Challenge to Produce More Food and Energy with Less Pollution (Centre d'écologie et d'hydrologie, Édimbourg, au nom du Partenariat mondial sur la gestion des nutriments et de l'Initiative internationale pour l'azote, 2013).

Notant les résultats de la quatrième session du Système international de gestion de l'azote, tenue au siège du PNUE, à Nairobi, les 29 et 30 avril 2019 dans le cadre du suivi de la résolution 4/14 adoptée par l'Assemblée pour l'environnement à sa quatrième session,

*Appelle* la Directrice exécutive du Programme des Nations Unies pour l'environnement à :

1. *Appuyer* la réalisation de l'objectif consistant à réduire de moitié les rejets d'azote, toutes sources confondues, d'ici à 2030, comme convenu dans la Déclaration de Colombo du 24 octobre 2019 sur la gestion durable de l'azote, avec pour corollaire potentiel une économie de 100 milliards de dollars par an ;

2. *Examiner* le projet de Feuille de route pour une gestion durable de l'azote 2022–2024 qui figure dans la Déclaration de Colombo, notamment les activités visant à établir un Mécanisme interconventions de coordination pour l'azote (INCOM) pour lutter contre la pollution par l'azote, en poursuivant ses travaux à partir de 2022, y compris la présentation de rapports sur ses travaux à la sixième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, et au Secrétariat pour encourager la communication et la cohérence entre les politiques relatives à l'azote, conformément aux mandats des conventions et des accords multilatéraux sur l'environnement existants ;

3. *Assurer l'appui du Secrétariat*, en étroite collaboration avec les organismes concernés des Nations Unies et d'autres organisations internationales, les partenaires de développement, les agences philanthropiques, les institutions académiques et les organisations de la société civile, à la mise en œuvre de la Déclaration de Colombo, par le biais de mécanismes de coopération visant à mobiliser des ressources humaines, financières et techniques, notamment le renforcement des capacités et le transfert de savoir-faire et de technologies pour promouvoir l'innovation dans l'utilisation et le recyclage de l'azote anthropique, en mettant l'accent sur les possibilités de s'appuyer sur l'économie circulaire ;

4. *Coordonner* les plateformes existantes pour catalyser une évaluation mondiale exhaustive du cycle quantitatif et qualitatif de l'azote couvrant les aspects scientifiques, la politique, la réglementation, la mise en œuvre, la budgétisation de l'azote, les incidences, les solutions et l'évaluation de la fixation naturelle de l'azote, tout en recensant les meilleures connaissances disponibles, dont la sagesse traditionnelle relative à l'agriculture et évaluer les possibilités qui s'offrent pour la gestion de l'azote, en assurant, lorsqu'il y a lieu, une intégration systématique aux politiques, à la mise en œuvre et aux mécanismes réglementaires ;

5. *Faciliter*, avec les organismes compétents des Nations Unies, notamment l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et, lorsqu'il y a lieu, les accords multilatéraux sur l'environnement (AME), la sensibilisation des citoyens au cycle naturel de l'azote et à la manière dont les activités anthropiques en modifient l'équilibre ;

6. *Faire rapport* à l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, à sa sixième session, sur les progrès accomplis dans l'application de la présente résolution.